



LA MUNICIPALITÉ

SECRÉTARIAT DES ÉCOLES

**CHARTE DE COMPORTEMENT
dans les réfectoires scolaires de la Commune d'Ollon**

Durant la pause de midi et le temps de surveillance, je suis respectueux/se envers le personnel d'encadrement en suivant ses consignes et en étant amical/e envers mes camarades, tout en acceptant les différences de chacun/e.

AVANT LE REPAS :

- Je me déplace en marchant jusqu'au lieu de l'appel et je fais « silence »
- J'écoute attentivement les consignes du jour données par le personnel d'encadrement
- Je passe aux toilettes et je me lave les mains sans m'y attarder
- Je m'installe à une place dans le calme

PENDANT LE REPAS :

- Je goûte à tous les aliments proposés, même en petite quantité
- Je me sers raisonnablement selon mon appétit afin de ne pas gaspiller la nourriture
- Je respecte le travail du personnel de cuisine sans jouer avec la nourriture
- Je m'adresse poliment au personnel de cuisine et à celui d'encadrement
- Je mange proprement et je termine mon assiette
- Je me tiens correctement à table
- Je parle à voix basse

APRES LE REPAS :

- Je débarrasse ma place dans le calme et j'aide aux nettoyages du lieu
- Je passe aux toilettes et je me lave les mains sans m'y attarder
- Je prends soin du matériel mis à disposition
- Je joue avec mes camarades avec fair-play
- Je range le matériel quand j'ai fini de l'utiliser

HYGIENE DENTAIRE :

Les enfants peuvent apporter une trousse de toilette contenant une brosse à dent et un tube de dentifrice portant leur nom. Du temps leur sera laissé pour leur hygiène dentaire.

PARENTS :

Il est de la responsabilité des parents de vêtir leur(s) enfant(s) en fonction des conditions météorologiques, tels que des habits adaptés à la période hivernale afin que les enfants puissent profiter de s'amuser dans la neige.

Dès l'arrivée des beaux jours, le personnel d'encadrement recommande que les enfants portent une casquette pour les sorties après les repas afin de se protéger du soleil. En cas d'oubli, le personnel, la Municipalité, en collaboration avec la Direction des écoles, déclinent toute responsabilité.

INTERDIT :

L'usage des téléphones portables, montres connectées, casques audios, consoles de jeux ainsi que tous appareils électroniques connectés **est interdit dans le périmètre scolaire et durant la pause de midi.**

AVERTISSEMENT :

Les enfants ne respectant pas cette charte pourront faire l'objet de diverses sanctions pouvant aller jusqu'à **une exclusion temporaire ou définitive.**

Ollon, août 2023